



PEINTRE EN REVÊTEMENTS INDUSTRIELS

FEMME/HOMME

Mon métier

Le peintre en revêtements industriels prépare les surfaces à traiter (grattage, brossage, sablage, décapage par jet d'eau sous pressions...). Puis en fonction des supports (murs, sols...), il applique des peintures ou des revêtements spéciaux adaptés, qui peuvent être stratifiés, ignifugés, étanches, anticorrosifs... Il assure la protection des ouvrages et des matériels contre les agressions (corrosion, contamination), pour garantir leur pérennité et leur propreté radiologique.

Ce métier se distingue de celui de peintre en bâtiment, en raison des exigences spécifiques des milieux dans lesquels les prestations sont réalisées, des matériaux utilisés et des techniques employées, toujours issus des dernières recherches en matière d'innovation.

Conditions d'exercice et aptitudes

- Disponibilité,
- Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- Travail physique : manipulations de charges,
- Positions de travail (souvent debout ou accroupi),
- Habilitations électriques et mécaniques,
- Facilités dans l'utilisation des outils informatiques,
- Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



Qualités requises

- Rigueur, minutie,
- Esprit d'équipe,
- Capacité à analyser les risques liés à l'intervention et à bien communiquer,
- Sens de l'organisation,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 400 € à 1 600 €.
- confirmé de 1 700 € à 2 200 €.

Formation et expérience

- CAP : Peintre applicateur de revêtement,
- BAC professionnel : Aménagement et finition du bâtiment,
- DUT : Génie civil,
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Pour répondre aux exigences d'EDF, un peintre nucléaire doit avoir :

- QRB « qualification revêtement béton ».
- ACQPA « peintre anticorrosion métal ».

Perspectives d'évolution

Après quelques années d'expérience, une évolution est possible vers des postes de chef d'équipe ou de chef de chantier, mais aussi vers des postes de chargé d'affaires, de contrôleur technique, de planificateur et de préparateur.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)

